

Editorial, Abdellatif Chaouite

L'idée de « diversité » a été promue, à l'orée de ce siècle, en réponse aux réalités sociales des discriminations dites ethniques - comme le fut sans doute celle de « parité » en réponse aux discriminations genre – mais peineraient-elle à gagner sa légitimité dans le registre de la représentation politique ? Elle semble en effet se heurter paradoxalement autant au rejet raciste qu'à l'« aporie républicaine » face à cette diversité. Au premier, elle répond aisément gagnant en légitimité. Plus gênée par contre au sein de la seconde, elle y semble entachée d'un soupçon de fausseté. Celles mêmes et ceux qui s'en trouvent les représentants, affublés ou assignés, ne l'évoquent pas sans malaise. Certains s'en réclament « avec précaution » quand d'autres, plus nombreux, la rejettent catégoriquement comme porteuse d'une ambivalence, voire d'un double doute : entre, d'une part, « présentation » (ou figuration « de service ») et « représentation » (ou bien-fondé de bon droit) ; et, d'autre part, représentation « citoyenne » et représentation « des diversités ».

La présence (représentante) de la « diversité » sur le plan politique et l'ambivalence qui l'entache font étrangement écho à ce que Freud disait du « représentant-représentation » sur le plan psychique. Le terme réfère à une sorte de délégation ou de médiation ambivalente du somatique dans le psychique et désigne en même temps ce qui fait l'objet du mécanisme de refoulement psychique. La résonance est troublante. L'ambivalence et le refoulement seraient-ils accrochés à toute modalité de délégation ou de mandature ? La représentation politique, par exemple, par voie d'une élection ou d'une nomination, des idées, des valeurs et des citoyens, doit-elle invalider forcément ou « refouler » la présentation (ou la délégation) d'une appartenance à une réalité conditionnelle (portée par l'apparence, le nom, l'expérience partagée, l'héritage, etc.) ?

La représentation politique est certes un acte construit, décidé, organisé, légitimé et reconnu. Elle valide la présence dans la sphère politique de bon droit comme présence citoyenne. Cependant, la présence même de tout représentant ainsi légitimé porte en elle, comme par une délégation plus ou moins silencieuse ou plus ou moins masquée, les intérêts, les idées et les idéaux de sa condition (de classe, de milieu d'appartenance, de genre, etc.). On ne trouve généralement rien à redire à cette évidence, elle alimente même positivement ou démocratiquement le jeu de la représentation politique sur l'arc des postures d'un extrême à l'autre. Sauf quand il s'agit de représentants non « issus du sérail », de représentants marqués par la « diversité » (et le mot lui-même dit qu'ils sont peut-être égaux aux yeux de la République mais pas vraiment semblables dans l'imaginaire politique). Auquel cas, l'évidence de la délégation silencieuse devient bruyante, pire, la suspicion et la pression au refoulement prennent le pas sur le silence. Une grande majorité des représentants marqués par certaines diversités (le sérail sélectionne également dans les diversités) évoquent cette pression à « justifier » de leurs intentions, actes, etc. ou à « démontrer » qu'ils sont plus républicains encore que les républicains du sérail, autrement dit de démontrer la légitimité de leur « présence ».

La ligne de démarcation silence/non silence sur la présentation (la délégation de la condition d'appartenance) semble tresser le fil de la non légitimation de la diversité dans l'imaginaire de la représentation politique. Cette ligne projette, comme dans une image inversée, celle de la responsabilité politique telle que fondée par 1789. Il faut certes « tout accorder » aux individus « comme individus ».... encore faut-il les *regarder* de manière non clivée, à la fois potentiels représentants politiques et *héritiers légitimes* et responsables de leur histoire, des représentants à part entière en somme, comme les autres. ■

Bonne année 2011